

Eco-conditionnalité des aides

Critères de développement durable applicables aux meublés de tourisme, chambres d'hôtes, hôtellerie de plein air, villages et centres de vacances, campings à la ferme, fermes auberges

Contexte

Afin de permettre une meilleure prise en compte des critères de développement durable dans les projets qu'il accompagne, le Conseil Général de la Haute-Loire conditionne désormais l'attribution des aides départementales en faveur des activités touristiques au respect d'un certain nombre de critères.

Concernant plus spécifiquement les meublés de tourisme, l'hôtellerie de plein air et les hébergements novateurs (yourtes, tipis, roulottes, cabanes dans les arbres, etc.), cette exigence se traduit par **l'obligation faite au maître d'ouvrage de souscrire à un certain nombre d'engagements déclinés en six critères. Pour chacun des six critères énoncés ci-après, le maître d'ouvrage devra retenir un nombre minimum de sous-critères** (précisé pour chaque critère).

La justification de la prise en compte de ces critères devra faire l'objet d'une **notice technique** (notice décrivant les engagements retenus et leur traduction concrète en actions) accompagnée le cas échéant (en cas de dépenses spécifiques), des devis ou des factures. **Cette notice technique doit obligatoirement accompagner le dossier de demande de subvention** dont le contenu, fonction du type d'hébergement, est précisé dans le guide des aides départementales en matière d'hébergement touristique. En fonction du respect du principe d'éco-conditionnalité, l'aide départementale sera ou non attribuée.

Critère 1 : Traitement des abords de l'hébergement – Objectif : respect 5 sous critères sur 9

- non recours à l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques pour l'entretien des abords,
- techniques permettant des économies d'eau pour l'entretien des abords (récupération des eaux de pluies pour l'arrosage, paillage, système de goutte à goutte),
- utilisation d'essences indigènes dans les aménagements paysagés (parterre de fleurs, haies arbustives, arbres de haute tige, etc.),
- non utilisation d'espèces à caractère invasif (voir liste en annexe),
- rusticité des cheminements et des aires de stationnement (sol compacté, sol enherbé),
- mobilier bois certifié PEFC, FSC ou équivalent, mobilier en fer forgé,
- utilisation de compost pour l'amendement des abords,
- aménagements, dispositifs favorables à la petite faune sauvage (nichoirs, chiroptères, mares, zones en eau, arbres morts, murets, haies etc.),
- naturalité des aménagements extérieurs privilégiant les matériaux naturels et sains (bois, pierre, lauze, etc.),

Critère 2 : Gestion de l'énergie - Objectif : respect 3 sous critères sur 6

- choix d'équipements électriques au regard de leur rendement énergétique (classe A au minimum),
- éclairage basse consommation dans les zones éclairées en permanence,
- éclairage par détection de présence ou minuterie dans les parties communes ou extérieures,

- utilisation de sources d'énergie renouvelable pour la production de chaleur et/ou d'électricité (bois, solaire, géothermie),
- dispositifs de ventilation ou de régulation performant (système double flux, puit canadien),
- performance d'isolation des menuiseries extérieures (double ou triple vitrage),

Critère 3 : Gestion de l'eau - Objectif : respect 1 sous critère sur 3

- récupération et stockage des eaux de pluie,
- double système interne pour l'utilisation de l'eau (eau potable, eaux de pluie),
- régulateurs de débit, chasse d'eau 3-6 litres,

Critère 4 : Gestion des déchets - Objectif : respect 2 sous critères sur 3

- tri des déchets selon les possibilités locales,
- pratique du compostage individuel,
- incitation à la prévention (limitation de la production de déchets) en privilégiant les conditionnements réutilisables, les produits non emballés, en évitant les conditionnements individuels,

Critère 5 : Bâti - Objectif : respect 1 sous critère sur 3

- orientation des bâtiments (dans le cadre de construction neuve) pour optimiser la gestion de l'énergie,
- techniques et matériaux d'éco-construction (ossature, isolation, menuiserie, peintures, revêtements),
- respect RT 2012 sur le neuf, BBC rénovation sur l'existant - affichage de l'étiquette énergétique,

Critère 6 : Management environnemental - Objectif : respect 4 sous critères sur 6

- utilisation de produits « éco-labellisés » pour l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs,
- achats de consommables « éco-labellisés » (fournitures, papier, enveloppe, bureautique),
- envoi par mail privilégié pour les demandes de documentation,
- proposition d'activités, d'animations, de sorties en lien avec le réseau associatif local dans le domaine de l'environnement, dans le domaine culturel,
- achats alimentaires issus de l'agriculture locale ou du commerce équitable,
- messages incitant au respect de l'environnement pour la clientèle (économie d'eau, économie d'énergie),

CONTACTS :

Service Sport Loisirs Tourisme

Marie-Françoise VEDEL

Hôtel du Département - 1 place Monseigneur de Galard CS 20310 - 43009 LE PUY EN VELAY

04 71 07 43 69

LISTE D'ESPECES ENVAHISSANTES DU BASSIN LOIRE - BRETAGNE

ESPECES MENAÇANT LA CONSERVATION DES HABITATS ET DE LA BIODIVERSITE

Elodée dense	
Balsamine de l'Himalaya	
Grand lagarosiphon	
Jussies	
Myriophylle de Brésil	
Paspale à deux épis	
Renouées exotiques (du Japon, de Sakhaline, et hybride)	
Ambroisie à feuille d'armoise	} posant des problèmes de santé publique
Berce du Caucase	

ESPECES SECONDAIRES

Erable negundo	Elodée du Canada
Ailanthé ou faux vernis de Japon	Elodée de Nuttall, élodée à feuilles étroites
Aster lancéolé	Eragrostis en peigne
Aster de la Nouvelle Angleterre	Hydrocotyle fausse-renoncule
Aster de jardin, aster de Virginie	Impatience de Balfour
Aster écailléux	Balsamine du Cap
Aster à feuilles de saule	Lentille d'eau minuscule
Aster versicolore	Lenticule à turion
Azolle fausse fougère	Lindernie fausse-gratiola
Baccharis ou séneçon en arbre	Vigne-vierge
Bident feuillé, bident à fruits noirs	Raisin d'Amérique
Buddleia du père David, arbre à papillons	Renouée à épis nombreux
Griffe de sorcière	Laurier cerise
Vergerette d'Argentine	Rhododendron des parcs,
Vergerette du Canada	Rhododendron pontique
Vergerette à fleurs multiples	Robinier faux acacia
Vergerette de Sumatra	Séneçon du Cap
Herbe de la pampa	Solidage du Canada ou verge d'or
Cotule pied de corbeau	Solidage glabre
Orpin de Helms	Spartine à feuilles alternes
Cuscute d'Australie	Lampourdes exotiques